je Soussigné Curé de Neuilly Saint front Diocese de
Soissons certifie que frontenatte de frize fille de jean
françois de frize maître Perruquier audit Neuilly, agée de
Vingt et un an. Languit depuis le premier de mars de la
presente année, d'une sorte de Maladie qui a paru aussi
touchante que nouvelle; notamment que dans Le commence-
ment de sa Maladie, on entendoit dans son corps un bruit
très considerable et sans doute occasionné par le
mouvement de quelque masse de chair qui s'étoit formée;
qu'il est sorti ensuite de la Matrice une quantité très
considerable de morceaux de chair qui ont été conservés
et confiés au chirurgien de Longpont. La charité et la
prudence ne permettent pas d'expliquer la cause que la fille connue
pour Sage de tout tems a alleguée: mais Les faits cy dessus

ARC 29 d 8 n° 94

expliqués sont notoires, et ont été vus et entendus par

plus de cent témoins. en foi de quoi j'ai signé a Neuille

Saint front ce dix neuf novembre mil sept cent

soixante et un. Bruilhet Lollier ferrand

Bailleux J. Bailleux Gaudron

Demoney Jean crespin michaux Nely Che

lamanet

pierre Deschamps